

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.451
6 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontière 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 4 mai 1974.

1. Rapports sur les activités terrestres :

PO Khiam 1/ : Entre 19 h 55 2/ et 20 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes par-dessus la ligne de démarcation de l'armistice (LDA). Entre 20 h 19 et 20 h 30 tir de mortier par les forces israéliennes par-dessus la LDA.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Khiam : Entre 6 h 21 et 6 h 31 cinq avions à réaction non identifiés ont attaqué à la bombe des objectifs non identifiés situés au nord-est du PO (cinq attaques ont été observées); les observateurs des Nations Unies n'ont pas pu identifier les avions ni les objectifs en raison de la vitesse élevée et de la faible altitude des avions et de l'éloignement des objectifs. Entre 7 h 5 et 7 h 6 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-est au nord-ouest ont été observés d'abord au sud-est du PO et en dernier lieu au nord-est du PO. Entre 7 h 9 et 7 h 10 un avion à réaction non identifié volant du nord au sud a été d'abord observé au-dessus du PO et a retraversé la LDA au sud du PO.

b) PO Ras : Entre 8 h 27 et 8 h 28 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-sud-est au nord-nord-ouest ont été observés d'abord au-dessus du PO et en dernier lieu au nord-nord-ouest du PO.

c) PO Mar : Entre 8 h 43 et 8 h 44 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-sud-ouest au nord-nord-est ont été observés d'abord à l'ouest du PO et en dernier lieu au nord du PO.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3. Plaintes des parties :

Les plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

- i) Le 30 avril entre 10 h 45 et 14 h 50 une unité de génie israélienne aurait pénétré en territoire libanais avec des moyens de transport à proximité de Chebaa (CA 2200-3055) ^{3/} et aurait effectué des travaux et posé des mines aux coordonnées approximatives 2195-3045 et 2200-3043. Une enquête a été demandée par les autorités libanaises.
- ii) Le 3 mai, de 11 h 15 à 16 heures, une patrouille mécanisée des forces israéliennes aurait pénétré en territoire libanais à proximité de Chebaa et aurait occupé une position aux coordonnées approximatives 2198-3052.
- iii) Le 3 mai, de 14 heures à 15 heures, des avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé le territoire libanais dans plusieurs régions en effectuant plusieurs passages de trois à six avions à chaque survol.
- iv) Dans la nuit du 3 au 4 mai des projectiles d'artillerie et d'arme automatique tirés par intermittence à partir du territoire israélien et des roquettes tirées à partir d'avions israéliens seraient tombés à proximité d'Aalma Ech Chaab (CA 1675-2786), de Chebaa, de Rachaiya El Foukhar (CA 2127-3065), d'El Hebbariye (CA 2154-3077), d'El Khraïbe (CA 2104-3048), d'El Meri (CA 2103-3028), de Mimes (CA 2170-3135), de Kfair Ez Zait (CA 2192-3145), de Marj Ez Shour (CA 2197-3189), d'Ainaata (CA 2228-3156) et d'Ebel Es Saqi (CA 2088-3065). Des dommages matériels auraient été signalés.
- v) Le 4 mai, entre 4 h 25 et 4 h 45 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien seraient tombés à proximité de Chebaa. Des dommages matériels auraient été signalés.
- vi) Entre 6 h 17 et 6 h 25 le village libanais de Marj Ez Shour et ses environs auraient subi un tir de roquettes de la part d'avions Phantom des forces israéliennes. Des dommages matériels auraient été signalés.
- vii) Le 4 mai, entre 7 h 5 et 7 h 10 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Mardjayun (CA 2056-3074), Djazin (à 24 kilomètres au nord-nord-ouest du PO Khiam), Nabatiyé (CA 1958-3090) et Ett Taïbe (CA 1988-2977).

^{3/} CA - coordonnées approximatives.

viii) Le 4 mai à 5 h 45 des projectiles d'artillerie tirés par intermittence à partir du territoire israélien seraient tombés sur la grand-route libanaise aux coordonnées approximatives 2193-3954 au sud-ouest de Chebaa interrompant toute circulation de véhicules. Des dommages matériels auraient été signalés.

Les plaintes iii) et iv) ont été confirmées par les observateurs des Nations Unies, à l'exception des dommages causés par des attaques aériennes /voir S/11057/Add.449, par. 1 et par. 2 b) et c)/. Les plaintes vi) et vii) ont été confirmées à l'exception des dommages causés par des attaques aériennes (voir par. 2 a) ci-dessus). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées; la zone où se seraient produits les incidents en question ne se trouvait pas dans le champ d'observation des observateurs des Nations Unies. Le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé les observateurs des Nations Unies à effectuer une enquête au sujet de la plainte i).

4. Résumé de l'enquête :

Une enquête a été effectuée par deux observateurs militaires des Nations Unies au sujet de la plainte du Liban en date du 30 avril (voir par. 3 i) ci-dessus). L'enquête a eu lieu le 2 mai entre 7 h 45 et 9 h 5. Aucune trace de pose de mines n'a été observée. La plainte n'a pas pu être confirmée; néanmoins, entre 8 h 8 et 8 h 57 pendant l'enquête, 15 véhicules d'unités de construction des forces israéliennes ont été vues sur la route entre les points 2187-3038 (CA) et 2195-3045 (CA).
